

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

29^{èmes} Journées Européennes du GERPAC

30 septembre, 1 et 2 octobre 2026

LIEU DE L'ÉVÉNEMENT

BELAMBRA Business, Route de l'Estérel - 83408 Hyères Cedex

1) DROITS D'INSCRIPTION CONGRESSISTES NON INDUSTRIELS

CONGRÈS PRÉSENTIEL	Membre du GERPAC	Non membre du GERPAC
Pharmacien – Etablissement de santé – Institution	600 €	800 €
Préparateur - Technicien	510 €	630 €
Interne	200 €	250 €

Ces droits comprennent : les frais de dossier, les frais des journées scientifiques, les pauses café, les déjeuners du 30/09 et des 1^{er} et 2/10 ainsi que les dîners des 30/09 et 01/10/26.

Majoration des droits d'inscription de 60 € après le 5 septembre 2026

CONGRÈS DISTANCIEL	Tarif unique
Inscription	150 €

Ces droits comprennent la connexion au congrès GERPAC 2026 en streaming via une plateforme de messagerie instantanée et de vidéo-conférence permettant :

- l'accès en direct à l'ensemble des conférences plénières et communications orales lors des journées du 30/09 au 2/10/2026
- l'accès en replay à ces présentations enregistrées **disponible jusqu'au 31 décembre 2026**.

Date limite d'inscription : 25 septembre 2026

2) DROITS D'INSCRIPTION INDUSTRIELS

PROFIL	Tarifs
Exposants	1000 €
Non Exposants	1300 €

Ces droits comprennent : les frais de dossier, les frais des journées scientifiques, les pauses café, les déjeuners du 30/09 et des 1^{er} et 2/10 ainsi que les dîners des 30/09 et 01/10/26.

Majoration des droits d'inscription de 60 € après le 5 septembre 2026

Au-delà de 5 inscrits pour un même laboratoire, la tarification passe à 1300 € y compris pour les industriels exposants.

3) DROITS D'INSCRIPTION EXPOSITION INDUSTRIELS

	Tarifs
Table d'exposition (3 m ²)	2 400 €

Ces droits comprennent 1 table (1,4 x 0,7 m) et du matériel mis à disposition (mobilier et raccordement électrique)

L'attribution des emplacements se fait en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

La réservation d'une table n'inclut pas l'inscription de(s) l'industriel(s) qui sera prise à part à tarif préférentiel (tarif industriels exposants) dans la limite de 5 personnes.

(1) Conditions d'exposition

Montage	30 septembre : 10h00-12h00
Démontage	2 octobre : 14h00-16h00
Dimension d'une table d'exposition	1,40 x 0,70 m
Horaires d'ouverture	30 septembre : 15h30 – 16h30 1 ^{er} octobre : 10h00 – 11h00 1 ^{er} octobre : 15h30 – 16h30 2 octobre : 10h00 – 11h00

(2) Exigences de l'exposition

- La réservation d'une table n'inclut pas l'inscription qui sera prise à part à tarif préférentiel (dans la limite de 5 personnes)
- Le représentant de l'exposant doit être présent durant les horaires d'ouverture
- L'exposant n'est pas autorisé à exposer durant l'ensemble des sessions de travail
- L'exposant s'engage à monter et démonter aux heures mentionnées plus haut
- L'exposant ne peut rien accrocher au mur derrière sa table
- L'exposant ne peut présenter sur sa table que des petits matériels de démonstration hors fonctionnement à l'exception de vidéos et ordinateurs
- Le présentoir sur la table ne peut dépasser 1,5 m de haut et 1,2 m de large y compris les postes d'éclairage
- Les pauses café sont assurées par le Comité d'Organisation.

4) SYMPOSIUMS SATELLITES

	Tarifs
Location d'une salle avec moyens audio visuels (capacité 350 personnes)	6 000 €

1) Conditions du symposium

Date	30 septembre 2026
Mise en place	17h30
Démontage	19h00
Capacité de la salle	350 personnes
Horaires d'ouverture	18h00 - 19h00

(2) Exigence du symposium

- La tenue de symposium est indépendante de l'espace exposition
- La réservation d'un symposium n'inclut pas l'inscription de(s) l'industriel(s) qui sera prise à part à tarif préférentiel (tarif industriels exposants et dans la limite de 5 personnes)

5) HEBERGEMENT

Le GERPAC a réservé le BELAMBRA Business (lieu du déroulement du congrès) et vous propose un hébergement sur place.

TYPE	Tarifs
Logement seul (avec petit déjeuner)	150 € / Nuit / Personne
Logement partagé (avec petit déjeuner) – Chambre séparée	70 € /Nuit / Personne
Transfert - Gare SNCF Toulon / BELAMBRA Business (Aller-Retour)	20 € / Personne

Au-delà de 2 inscrits pour les industriels, le comité d'organisation se réserve le droit d'imposer le logement partagé pour les inscrits supplémentaires.

REGLEMENT

Le règlement sera effectué par virement bancaire sur le compte bancaire de l'**Association**, au plus tard dans les soixante (60) jours suivant la date de facturation.

FRAIS D'ANNULATION

Jusqu'au 06/09/2026, remboursement de 50 % du montant total.
Après le 06/09/2026, aucun remboursement ne sera possible.